

Congrès AFSP Strasbourg 2011
ST 28 : Milieux politiques et milieux d'affaires : pour une sociologie comparée européenne

RAMAMBASON-VAUCHELLE Maryse, GSPE/ CERCEC,
Maryse.ramambason@gmail.com

Entrepreneurs économiques ou entrepreneurs politique ? Le rôle des représentants des commerçants et entrepreneurs lors de la Conférence constitutionnelles de la Fédération de Russie (1993).

Le 5 juin 1993 s'ouvre au Kremlin la première séance plénière de la *Conférence constitutionnelle de la Fédération de Russie*. A l'occasion de cette Conférence, les agents d'un espace économique en construction reçoivent leur première existence politique dans la constitution d'un groupe de représentants chargés de défendre leurs intérêts. Composé de 47 membres, ce groupe rassemble des représentants d'associations fédérales et interrégionales et autres unions de commerçants et d'entrepreneurs.

Notre intervention sera consacrée plus précisément au rôle et à la place particulière qu'occupe le groupe « des commerçants et entrepreneurs » dans l'ensemble de ce processus constituant. Les membres de ce groupe seront ainsi à l'origine du premier acte symbolique produit par la Conférence, la « Déclaration sur une nouvelle Constitution de la Russie démocratique libre » qui sera approuvée et signée par l'ensemble des représentants de la Conférence.

La conférence constitutionnelle : une assemblée constituante qui ne porte pas son nom.

Pour un observateur familier des consultations publiques, les règles du jeu de l'espace politique russe peuvent sembler comparables à celles qui régissent les espaces politiques héritiers du parlementarisme : Recours à une assemblée délibérative, tenue et organisation d'une Conférence constitutionnelle, représentativité sociale de ses membres ainsi qu'usage du vote décisionnaire, autant de faits qui amènent à voir dans l'espace politique russe une variante post-soviétique des régimes démocratiques occidentaux.

Aller contre ce sens commun, la délibération comme façon spontanée et intuitive de prendre de la meilleure façon possible une décision politique, implique pour le chercheur un travail d'historicisation de son objet. En effet, la délibération comme pratique politique légitime est le fruit d'un double processus historique, de disqualification progressive des autres formes de légitimation de l'ordre social – le recours au rang ou à la force physique légitime – et de production d'instruments efficaces de légitimation de l'ordre social. En ce sens, étudier la Conférence constitutionnelle de la Fédération de Russie entre les mois d'avril et juillet 1993, au moment où elle fut une ressource politique pour le Président de la Fédération de Russie Boris Nikolaïevitch Eltsine, permet de mettre à jour les modes de légitimation d'instruments de sortie de la crise institutionnelle, que connaît la Fédération de Russie entre 1991 et 1993.

Une constitution selon Bernard Lacroix¹ spécifie les formes de la représentation politique car elle organise les conditions de délégation des représentants et les conditions d'action des délégués. Cette analyse de la constitution est prolongée ici afin de dégager certaines propriétés de la représentation politique à l'œuvre. La relation « organique » entre la « constitution » et le « groupe dont elle est l'affirmation » mise à jour par Bernard Lacroix entraîne, dans un mouvement réflexif, le déplacement des schèmes et répertoires d'action légitimes. Parmi les questions les plus emblématiques de toutes constitutions, outre celles de la citoyenneté et des droits de l'homme, il en est une qui agite et préoccupe tout particulièrement les représentants : celle des contours de ce que devra être la Russie (une fédération ou une confédération) et la division du travail politique que ce nouvel agencement institutionnel implique.

La question de la redéfinition des contours de l'État fédéral et plus précisément la question de la redéfinition des relations entre ce dernier et les entités fédérées se pose une nouvelle fois en Russie², mais en des termes nouveaux. À l'occasion de cette Conférence, c'est la nature de

¹ Bernard Lacroix, « Les fonctions symboliques des constitutions : bilans et perspectives », in *Le constitutionnalisme aujourd'hui*, Textes réunis et présentés par Jean-Louis Seurin, Economica, 1984, pp.195-196.

² L'effondrement de l'URSS donne lieu à la revendication d'indépendance de républiques, et de territoires en Russie dès 1992. Le 3 janvier 1992, des organisations demandent au Soviet suprême de la RSFSR de transformer la région économique de l'Oural (régions de Sverdlovsk, Perm, Orenburg, Tjumensk Čeljabinsk et Kurgan en république de l'Ural ; 17 janvier 1992, lors d'un referendum en Balkirie, près de 95% des votants se prononcent pour la souveraineté du peuple balkar et pour une république de Balkarie, sujet de la RSFSR ; le 21 mars 1992, un referendum est organisé au Tatarstan : 61.4% des votants répondent par l'affirmative à la question : « Approuvez-vous que la République du Tatarstan soit un État souverain, sujet du droit international, qui fonde

l'État fédéral, continuellement remise en question en Russie depuis 1990, qui anime les débats autour de la fonction présidentielle. Autrement dit, de qui le Président sera-t-il le Président, et surtout de quoi, tant il est manifeste que les velléités souverainistes ou autonomistes des républiques, territoires et régions qui composent la Fédération de Russie, dessinent en perspective un démantèlement de la Fédération. Ce mouvement amorcé en 1990 par la déclaration de souveraineté de la république autonome Tatar, se poursuit, entre autres, par la déclaration d'indépendance de la république Tchétchène en 1991, et pose la question du statut de la Russie, ou plus exactement du statut de ses composantes territoriales et administratives, dans le contexte de délitement de l'URSS. La Déclaration de souveraineté de la RSFSR, proclamée le 12 juin 1990, soulignait déjà la « nécessité d'un élargissement substantiel des droits des républiques autonomes, des régions autonomes, des districts autonomes, ainsi que des territoires et régions de la RSFSR³ ».

Jusqu'à l'ouverture de la Conférence, se succèdent diverses réformes, dont celles sur la création de l'auto-administration locale en RSFSR (1991), sur le « Soviet du territoire ou de région et sur l'administration de territoire ou de région » (1992) et l'adoption du Traité fédéral le 31 mars 1992. C'est précisément ce Traité qui sera particulièrement (re)discuté par l'ensemble des participants de la Conférence. En effet, en définissant les domaines de compétence et les attributions entre les organes du pouvoir fédéral et les organes du pouvoir régional ce Traité, en accordant notamment une grande autonomie aux républiques au détriment des autres entités territoriales et administratives, établit une hiérarchie des régions dans l'attribution de droits et de prérogatives distincts.

Dans ce contexte, le moment constituant est celui d'une double négociation. Une (re)négociation tout d'abord de l'équilibre des pouvoirs, et son achèvement, dans l'adoption d'un nouveau texte constitutionnel comme expression d'un accord politique. Une négociation

ses relations avec la FR et les autres républiques et États sur la base de traités égaux ? ».
www.nasled.ru/prensa/hronika

³ Le 11 Juin 1990, le Premier Congrès des Députés de la RSFSR adopte par 907 voix pour, 13 contre, et 9 abstentions, une déclaration de souveraineté en 15 points, qui proclame notamment la primauté de la Constitution et des lois de la RSFSR sur le territoire de la République; le droit exclusif du peuple à posséder, utiliser et disposer des richesses nationales de Russie; le droit de sécession selon les modalités établies dans le futur pacte fédéral. *Izvestija*, 12 juin 1990, *Sovietckaja Rossija*, 14 juin 1990. Le 12 juin 1990, le premier Congrès des Députés du Peuple proclame la Déclaration de Souveraineté de la R.S.F.S.R. Par cet acte, la Russie entend désormais limiter à certains domaines, qu'elle aura elle-même définis, l'autorité du pouvoir central de l'URSS. Cette situation politique oblige la Russie à produire une définition de son nouveau statut. C'est ainsi que le projet d'élaboration d'une nouvelle Constitution se met en place, une Constitution qui aurait pour objet d'inscrire les nouveaux statuts juridiques et politiques de la nouvelle République souveraine. La Déclaration de Souveraineté d'État de la RSFSR, point 9.

aussi de l'équilibre social, entre les groupes sociaux qui incarnent ces pouvoirs politiques, qui doit être garanti par un accord social. Comme son Président élu en 1991, la Fédération de Russie n'a pas plus de réalité substantielle que son nom⁴. Tous deux achèvent de se matérialiser dans le cadre d'un texte constitutionnel qui doit venir asseoir la prééminence de l'un, en même temps qu'affirmer l'existence de l'autre. La Conférence constitutionnelle sera donc l'occasion d'un affichage de divergences à propos des prérogatives dévolues à chacune des institutions (et donc des individus qui les habitent) protagonistes du conflit (assemblées parlementaires et président) et de leur autorité, et une opportunité pour tout un ensemble de groupes, de membres d'organisations et mouvements politiques, de représentants de la sphère économique, de représentants des « sujets de la fédération⁵ », etc. pour les uns, de s'inscrire durablement dans l'État et pour les autres (les représentants des sujets de la fédération), d'inscrire, en cette circonstance, leurs revendications d'une plus grande autonomie dans le cadre de l'État fédéral russe.

L' « incorporation » politique des représentants économiques

Lorsque s'ouvre le 5 juin 1993 au Kremlin, la Conférence constitutionnelle dont l'objet est « l'examen et l'achèvement de la préparation du projet de Constitution de la Fédération de Russie⁶ », ce ne sont pas moins de 800 personnes, représentant tous les groupes sociaux et politiques du pays qui s'y pressent. Représentants de partis politiques, de fractions parlementaires, de grandes entreprises, de syndicats et d'organisations religieuses y sont convoqués et leur expression y est attendue. Convoqués par le Président « pour discuter des questions de la future Constitution de la Russie », ils doivent exprimer et faire « connaître l'opinion d'un plus grand nombre de groupes sociaux, politiques ou ayant un rapport dans ces domaines⁷ ». La composition des groupes de représentants et le nombre de ses membres est

⁴ Loi du 25 décembre 1991, votée lors du 6ème Congrès des députés du peuple qui établit que « l'État République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR) se dénomme désormais Fédération de Russie – Russie ». Plusieurs autres dénominations ont été proposées, « République fédérale de Russie ; Fédération de Russie ; République fédérale russe – Russie, etc. <http://www.businesspravo.ru/> Consulté le 9 octobre 2005.

⁵ Les sujets de la Fédération rassemblent toutes les entités administratives et territoriales qui composent la Fédération : républiques autonomes, des régions autonomes, des districts autonomes, ainsi que des territoires et régions de la RSFSR. Dans la suite de notre exposé, nous utiliserons les termes russes de Kraj et oblast pour parler des territoires et régions.

⁶ Ukaz du Président de la Fédération de Russie « Sur les mesures pour l'achèvement de la préparation de la nouvelle Constitution de la Fédération de Russie », 12 mai 1993 N°660, *Konstitucionnoe soveščanie*. Tome 1, p.67.

⁷ Discours d'ouverture de Boris Eltsine, lors de la séance plénière de la Conférence constitutionnelle du 5 juin 1993, au Kremlin. Traduction élaborée par nos soins. *Konstitucionnoe soveščanie*. Tome 2, p.3.

répartie entre représentants « institutionnels » et représentants « sociaux ». La première (n=540) comprend le pouvoir d'Etat au niveau de la Fédération (n=162) – Députés du peuple (n=95) et Députés membres de la Commission constitutionnelle (n=50), Président et Gouvernement de la Fédération (n=14), Fractions du Soviet Suprême (n=3) – et les Sujets de la Fédération de Russie – Président des Républiques, des organes représentatifs et exécutifs des territoires, provinces, provinces autonomes, régions autonomes, Moscou et Saint-Petersbourg (n=176) et leurs experts (n=176)⁸ – ainsi que les administrations autonomes (n=26). La seconde (n=222) regroupe les partis politiques et mouvements de masse (n=100), les confessions religieuses (n=17), les syndicats (n=59) ainsi que les commerçants et entrepreneurs (n=46). Cette répartition est recoupée par une division entre membres « incorporés » (n=686) et les « non-incorporés » (n=76). Les membres « incorporés » comprennent les représentants « institutionnels », les partis politiques et mouvements de masse et les commerçants et entrepreneurs. Les « non-incorporés » comprennent donc les confessions religieuses et les syndicats.

La distinction entre « institutionnels » et « sociaux », qui établit une différence de statut qui recoupe les divisions entre le permanent et le temporaire, le régulier et l'irrégulier, le normal et l'exceptionnel, par ailleurs hiérarchisée entre « incorporés » et « non-incorporés », est également redoublée par la mise en place de cinq groupes de travail de la Conférence constitutionnelle. Trois groupes comprennent les représentants « institutionnels » : le pouvoir d'Etat au niveau de la Fédération, les Sujets de la Fédération de Russie et les administrations autonomes. Deux groupes comprennent les représentants « sociaux » : les partis politiques et mouvements sociaux, confessions religieuses et syndicats d'une part, les commerçants et entrepreneurs d'autre part.

Trois remarques peuvent être faites : Une sur les groupes « institutionnels », deux sur les groupes « sociaux ». Première remarque, les administrations autonomes, 26 membres « institutionnels » statutairement « incorporés », disposent d'un groupe de travail *ad hoc* tout comme, deuxième remarque, les commerçants et entrepreneurs, 43 représentants « sociaux » statutairement « incorporés ». Troisième remarque, l'autre groupe de représentants « sociaux » comprend 100 membres « incorporés » – les partis politiques et mouvements sociaux – et 76 autres – confessions religieuses et les syndicats, une inégalité de fait entre

⁸ Quatre représentants de chaque Sujet sont présents : pouvoir exécutif et pouvoir représentatif à égalité, auxquels s'ajoutent leurs experts.

membres formellement égaux. On peut comprendre ces divisions – qualités des représentants, groupes de travail – et cette hiérarchisation comme autant de façons de brouiller, suspendre et annuler les divisions ordinairement établies dans le monde social : En premier lieu représentants d'institutions d'État, d'organismes fédéraux et interrégionaux et d'organisations locales sont formellement mis à égalité. En second lieu les hiérarchies administrativement établies au sein du pouvoir d'État sont court-circuitées par la mise en place des groupes de travail. En troisième lieu, la qualité d'« incorporés » tend à promouvoir certains groupes « sociaux » et à les rapprocher des « institutionnels ». En dernier lieu, les commerçants et entrepreneurs sont le seul groupe social à bénéficier d'un groupe de travail *ad hoc*. On peut voir dans ce panachage social le résultat du recours présidentiel à l'oukase en vue de produire une certaine représentation de la société, davantage conforme aux intérêts immédiats du Président que la représentation parlementaire.

Dans le même temps, la Conférence est encadrée par un Groupe opérationnel et une Commission de travail, deux entités nommées et présidées par le Président de la Fédération de Russie. Le premier, 10 membres, tous des juristes consultables en permanence par les groupes de travail, juge l'admissibilité des 2 089 remarques et propositions reçues, les met en forme et les synthétise dans des amendements présentés – 432 au total – aux groupes de travail. La seconde, 43 membres, dispose du droit de vote et bénéficie d'une triple prérogative, assurer le fonctionnement de la Conférence, la représentation de la présidence et la rédaction du texte définitif de projet de Constitution. Cette Commission occupe une position unique dans la Conférence : ses membres, intégrés au même titre que les représentants « institutionnels » et « sociaux », redoublent le poids de la présidence qu'ils représentent et pour laquelle ils peuvent voter. Fait remarquable, au moment de l'enregistrement à la Conférence, les représentants sont invités à préciser par questionnaire, leur préférence, entre autres, en matière d'adoption de la Constitution⁹.

Il s'agit, pour un ensemble de groupes, de membres d'organisations et mouvements politiques, de représentants de la sphère économique et de représentants des Sujets de la Fédération de Russie, de s'inscrire durablement dans l'État. Les divergences affichées portent sur plusieurs aspects de la Conférence constitutionnelle : les aspects institutionnels sont les prérogatives dévolues à chacune des institutions et des individus qui les habitent ainsi que les

⁹ *Konstitucionnoe sovesčanie*. Tome 10, p.167.

protagonistes du conflit – assemblées parlementaires et président – et de leur autorité. Les autres aspects portent notamment, pour les représentants des Sujets de la Fédération, sur la nécessité d'une plus grande autonomie dans le cadre de l'État fédéral russe. La Conférence constitutionnelle est donc le moment d'une négociation politique et sociale : Le résultat de la négociation politique est le texte constitutionnel adopté, celui de la négociation sociale est la redistribution sociale des groupes présents au sein des pouvoirs politiques. Le texte constitutionnel institue la Fédération de Russie en tant qu'entité collective statutaire et le Président en tant que pouvoir prééminent.

Les « commerçants et entrepreneurs » : les nouveaux entrepreneurs politiques ?

Dans ce contexte, les représentants de la sphères économiques seront particulièrement actifs pour publiciser et défendre leur intérêts. Ainsi, dès la première séance de travail, le coordinateur du groupe et par ailleurs rédacteur du projet de constitution du Président S.S. Alekseev annonce un travail collectif en cours sur « le Code civil, c'est-à-dire le recueil des lois qui définit toute l'économie de marché » et « inévitablement de la question des privatisations ». Une annonce qui sera suivie par la mise en place d'un sous groupe chargé de rédiger une déclaration relative au projet de Constitution de la Fédération de Russie et qui devra être présentée trois jours plus tard au moment de la première séance plénière intermédiaire.

Lors de cette séance plénière, il revient au président du groupe, qui se trouve être par ailleurs premier adjoint du Président du Conseil des ministres V.F. Šumejko annonce l'adoption par son groupe d'une « Déclaration sur une nouvelle Constitution de la Russie démocratique libre ». Il est suggéré que la Conférence constitutionnelle adopte cette Déclaration afin de ne pas se disperser « sans adopter aucun document final ».

« Au citoyen de la Russie, nous, participants de la Conférence Constitutionnelle, nous pensons que, simplement en adoptant la nouvelle Constitution, la Russie rompra définitivement avec le totalitarisme et pourra occuper au milieu des autres États du monde une position digne, en s'affirmant en qualité d'État libre, de droit, laïque, dont la valeur suprême est l'homme. Avec cet objectif la Conférence Constitutionnelle déclare les principes constitutionnels suivants fondamentaux et inviolables.

1^{er}. La dignité humaine absolue et inviolable. Rien ne peut fonder sa diminution.

2^{ème}. Les droits et libertés de l'homme appartiennent à chacun en Russie dès la naissance. Ils sont reconnus et constitutionnellement garantis en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes universellement admises du droit international.

3^{ème}. Tous en Russie sont égaux devant la loi et la cour. Personne ne peut être exposé à une quelconque discrimination, à l'atteinte des droits et libertés pour ces origines, sexe, race, nationalité, langue, croyances, convictions politiques ou religieuses.

4^{ème}. La propriété est inviolable. Personne ne peut être arbitrairement privé de son bien. Le droit à la propriété privé est un droit naturel de l'homme. Les citoyens et leurs associations ont le droit d'avoir en propriété privé la terre et autre bien, acquis conformément à la loi.

5^{ème}. Chacun a le droit à la liberté économique, le libre usage de ses capacités et biens pour n'importe quelle activité économique non interdite par la loi.

6^{ème}. La vie économique de la Russie se construit au début du partenariat économique et social. L'État accomplit la défense sociale de la maternité et de l'enfance et garantit l'assurance sociale sur le compte de l'État dans la vieillesse, en cas de maladie, perte de la capacité de travail, perte du soutien de famille.

7^{ème}. Le pouvoir politique en Russie se fonde sur le pouvoir du peuple, la séparation des pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire, fédéral. Seul le parlement adopte les lois en Russie. Pas une seule petite unité du pouvoir, des organes politiques, fonctionnaire ne peut prétendre à tout le pouvoir, aux fonctions de pouvoir sans contrôle. N'importe quel acte d'État est contestable dans l'ordre judiciaire.

8^{ème}. En Russie l'ordre social est garanti, du droit suprême et de la légalité (légitimité), un pouvoir exécutif effectif. Le chef de l'État en Russie est le Président élu universellement. Le Président est sous le contrôle du peuple, de la loi et de la justice.

Et enfin, 10^{ème}. La séparation de la Russie de n'importe quelle partie de la Région est possible uniquement sur la base d'un referendum. La Russie est un État fédéral, intègre et indivisible¹⁰ ».

Cette déclaration est un signal de départ de production de textes sur et dans cette Déclaration ainsi que le projet de Constitution même pour les autres groupes de travail. En effet, on peut affirmer que cette Déclaration constitue un précédent pour les participants, lesquels entament la rédaction de ce qu'il est possible de désigner sous les termes de textes juridiques et de déclarations d'intention. Les premiers constituent des discours, les seconds des métadiscours, au sens vu précédemment d'une division entre la lettre et l'esprit ou, si l'on préfère, entre ce qu'est et ce que doit (ou peut) être la Constitution.

La Déclaration est renvoyée au sein de chacun des groupes de représentants pour leur permettre de le discuter et de l'amender, avant d'être soumis au vote lors de la prochaine assemblée plénière. C'est ainsi que, fait notable, lors de cette séance plénière, le texte est cette fois présentée par le Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, en personne¹¹.

L'ensemble des points développés par les commerçants et des entrepreneurs est repris. Des

¹⁰ *Idem*, pp.385-386.

¹¹ *Idem*, Tome 10, p.310. B. Eltsine précise par ailleurs qu'il n'a pas lu deux ou deux paragraphes contenus dans le document qui a été distribué. « Aujourd'hui d'après les consultations dans les groupes et d'après les discussions sur le projet de Déclaration, la majorité des membres des groupes a estimé, qu'il fallait pour l'instant inclure ces 2 paragraphes dans la Déclaration intermédiaire anticipée, il faut encore et encore travailler attentivement sur leur formulation ». Le premier paragraphe établit que la chambre haute sera formée des hautes personnalités issues des pouvoirs représentatifs exécutifs des Sujets de la Fédération durant la période transitoire, le second établit les Républiques comme État souverains.

points supplémentaires, fruits des amendements déposés par les autres groupes de travail, renforcent les positions de leurs représentants. Les Sujets de la Fédération de Russie, proposent la définition et l'énumération des composantes de cette dernière. Le pouvoir d'État existant propose la définition de la construction du pouvoir d'État à venir ainsi que la répartition des compétences entre le centre et la périphérie.

Déclaration sur le projet de nouvelle Constitution de la FR du 16 juin 1993¹².

Nous, participants de la Conférence Constitutionnelle, en considérant la Russie comme État, fédéral, laïque, de droit, dont la valeur suprême est l'homme, ses droits et libertés inaliénables, et estimant, que l'adoption d'une nouvelle Constitution est une exigence objective de notre société, nous sommes mis d'accord sur les dispositions suivantes sur la nouvelle Constitution de la Fédération de Russie.

La dignité humaine est inviolable. Rien ne peut justifier son affaiblissement.

Les droits et libertés de l'homme sont inaliénables et appartiennent à chacun dès la naissance. Ils sont avoués et constitutionnellement garantis en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes universelles de droit international.

Tous en Russie sont égaux devant la loi et la justice. L'égalité des droits et libertés est garantie indépendamment de la race, du sexe, de la nationalité, de la langue, de l'origine, du lieu d'habitation, des relations à la religion, des convictions politiques, de la situation propriété et de la fonction.

L'unité de l'espace économique est garantie par l'inviolabilité de la propriété, le libre transfert des marchandises, des services et moyens financiers, la défense de la concurrence, la liberté de contrat et l'activité économique, accomplis en conformité avec la loi.

Dans la Fédération de Russie est avouée et défendue de manière égale la propriété privée, la propriété d'État et la propriété municipale. Les citoyens et leurs associations ont le droit d'être propriétaire de la terre obtenue en conformité avec la loi. Personne ne peut être privé illégalement de son bien.

Dans la Fédération de Russie est garantie la sécurité sociale au frais de l'État dans la vieillesse, dans le cas de maladie et perte de la capacité de travail, perte du soutien de famille.

Est encouragé l'activité, qui favorise la prospérité écologique, l'amélioration de la santé des citoyens.

L'unique source du pouvoir d'État et le sujet de la souveraineté de la Fédération de Russie est son peuple multinational. Le pouvoir d'État se fonde sur la séparation et la collaboration des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires.

Aucune partie de la société, aucune association, aucune personne individuelle ne peuvent s'approprier (s'octroyer) le pouvoir dans l'État.

Le pouvoir législatif dans la Fédération de Russie réalise une Assemblée fédérale de deux chambres, c'est le parlement.

Le chef de l'État est le Président de la Fédération de Russie élu par tout le peuple.

Le pouvoir exécutif est le Gouvernement de la Fédération de Russie.

La justice dans la Fédération de Russie est exécutée uniquement par le tribunal.

¹² *Idem.* pp.308-310.

La Fédération de Russie – La Russie est un État fédéral, composé des sujets de la Fédération – les républiques, les kraï, les oblasts, les villes d'importance fédérales, un oblast autonome et les okrugs autonomes.

La souveraineté de la Fédération de Russie comme entité et État indivisible s'étend sur tout son territoire. La construction du pouvoir d'État de la Fédération de Russie garantit son unité, la décentralisation du pouvoir et le droit des peuples à l'autodétermination dans la composition de la Fédération de Russie.

Dans les relations avec les organes fédéraux du pouvoir les sujets de la fédération sont égaux entre eux.

La délimitation des sujets de compétences et des mandats entre les organes du pouvoir d'État de la Fédération de Russie et les organes du pouvoir d'État des sujets de la fédération est fondée sur la Constitution de la Fédération de Russie et l'Accord fédéral.

Dans la Fédération de Russie l'auto-administration locale est reconnue et garantie.

L'adoption de cette Déclaration à une large majorité des représentants enregistre l'existence et coordonne sans les subordonner les intérêts de chacun des groupes. Ce texte à l'initiative d'un groupe numériquement en minorité (n=46) mais formellement à égalité avec d'autres, assure une forme particulière de *political correctness* aux groupes mineurs, au premier chef desquels les administrations autonomes ainsi que les commerçants et entrepreneurs. Par là on entend que des groupes, politiquement et juridiquement impuissants d'ordinaire, trouvent ici un moyen d'annuler certains effets de la hiérarchie des pouvoirs, en particulier la censure formellement exercée par la détention de la compétence juridique. De plus, les groupes court-circuitent les hiérarchies existantes et légitiment l'organisation de cette Conférence dont on a déjà montré le caractère contestataire de l'ordre institutionnel établi.

L'intrusion de la « classe naissante » des commerçants et entrepreneurs est encouragée et amplifiée par le Président de la Fédération de Russie. Formellement dépouillé de son autorité mais assuré de voir son projet relayé efficacement par la Commission de travail, le groupe opérationnel et les présidents et coordinateurs de séance de travail, le Président de la Fédération de Russie accumule les coups de force symbolique, lesquels concourent à dénier et suspendre peu à peu la hiérarchie institutionnelle. Les plus marquants déjà évoqués sont le report de l'intervention publique du Président du Soviet Suprême, l'observation du travail du groupe des commerçants et entrepreneurs et de ce groupe uniquement, la lecture en séance plénière de la Déclaration de ce groupe.

Autrement dit, en contraignant l'ensemble des participants à prêter attention à texte de faible portée produit par des acteurs primo arrivants dans l'espace politique, B.N. Eltsine dégrade

les positions d'autorité, au premier chef desquelles celles des parlementaristes. Coordinateur d'intérêts divergents mais formellement équivalents, le Président de la Fédération de Russie dépolitise d'une certaine façon la portée et les enjeux de la Conférence constitutionnelle : D'une part, il disqualifie les enjeux ordinaires du jeu politique, d'ailleurs critiqués ouvertement par les commerçants et entrepreneurs, d'autre part, il permet à des acteurs néophytes, donc dépourvus des compétences légitimes, l'accès à l'espace politique. Ce jeu de redistribution de la valeur des enjeux de la Conférence ne s'applique ni aux prérogatives ni aux pouvoirs du Président, lequel désarme d'une certaine façon, par le recours à des acteurs politique littéralement entrés en contrebande, ses adversaires avérés, le pouvoir d'État au niveau de la Fédération. Enfin, lorsqu'il organise une certaine concurrence entre groupes dont les positions sociales sont renommées en « intérêts » donnés comme divergents, le Président relativise la force du droit détenue par les représentants du pouvoir d'État et rend concurrentiels des acteurs débutants. Par un vote à main levée, et sans nouvelle discussion, la Déclaration est adoptée par 467 représentants sur les 594 présents.

Analyse sociale du groupe des représentants des commerçants et des entrepreneurs

Qui sont-ils et d'où viennent-ils. Nous nous attacherons ici à rendre compte des caractéristiques sociales de ce groupe afin de comprendre ce qu'ils font en fonction de ce qu'ils font et des intérêts qu'ils représentent.

Le groupe des représentants des commerçants et entrepreneurs est composé de 47 membres, tous membres d'organisations professionnelles (37 individus, soit 78% de l'effectif) et/ou sectorielles (10 individus, soit 22% de l'effectif). En ce sens, non seulement c'est le groupe le plus « fidèle » au nom qui lui a été donné, mais aussi celui qui reflète le plus fidèlement le processus de recomposition des instances de représentation de l'appareil de production hérité de l'URSS et révèle ainsi un état de la structuration de l'espace économique russe. L'absence des différentes organisations représentatives des secteurs de l'industrie hérités de l'URSS, participe de la production d'une définition de l'espace économique de la Russie comme un espace homogène composé d'individus (les commerçants et les entrepreneurs), réunis autour d'un objectif, qui serait le même pour tous, celui de promouvoir et de faire advenir la libre entreprise et donc la liberté d'entreprendre. La présence de cette nouvelle catégorie sociale au

sein de la Conférence promeut une nouvelle représentation du champ économique en Russie. Nous avons vu que le processus est en voie de codification dans une nouvelle version du Code civil. En constituant pour eux un groupe à part, c'est-à-dire ne relevant d'aucun regroupement, les organisateurs consacrent leur existence en qualité de nouvelle « classe¹³ » sociale, avec laquelle il faudra désormais compter. Les membres de ce groupe seront ainsi à l'origine du premier acte symbolique produit par la Conférence, la « Déclaration » qui sera approuvée et signée par l'ensemble des représentants de la Conférence.

Cette nouvelle identité sociale homogénéise un espace composite d'individus dotés de propriétés sociales distinctes. Ce groupe rassemble des individus de deux classes d'âges : les moins de 40 ans et les plus de 50 ans. Ces deux classes d'âges sont porteuses de formes d'organisations représentatives distinctes : les plus vieux se concentrent dans les associations et les unions, tandis que les plus jeunes sont investis dans les Bourses, Chambre de commerce, les services de conseiller du gouvernement, les directions d'entreprise, les Fond d'investissement. Cette distribution des classes d'âges dans des formes d'organisations de l'espace économique, est l'indice de formes de conversion sociale de leurs ressources antérieurement acquises. Si tous ont suivi des études supérieures, les plus âgés ont déjà rentabilisé leur investissement scolaire au sein de l'appareil de production de l'URSS, alors que les plus jeunes sont entrés dans l'espace économique avec la légalisation en 1986, des coopératives¹⁴. La formation des coopératives¹⁵ permet la rencontre de ces deux générations et traduit un « ajustement » social des produits du système d'enseignement à un état de l'appareil du système de production.

¹³ Ščekočihin V.V. membre du groupe des commerçants et entrepreneurs, lors de la première séance de travail, le 7 juin 1993 : « Nous sommes aussi une classe naissante », Konstitucionnoe soveščanie. Op. cit. tome 1. P.468.

¹⁴ À titre d'exemple, voici le *parcours de Valerij Ivanovič Neverov, un physicien devenu homme d'affaires*. Valerij Ivanovič Neverov à l'âge de 41 ans, est Président de la société d'actionnaires Hermès. Né en 1952 dans l'oblast' de Tyumensk, d'un père comptable et d'une mère institutrice, il suit une formation supérieure en physique à l'université de l'Ural. Il effectue son aspiranture en poursuivant ses recherches en physique des matériaux. Il commence sa carrière d'enseignant à l'université à la chaire de physique, et devient avec l'obtention de sa première thèse, chef de service du laboratoire de recherche. En 1986, il fonde sa coopérative de recherche, puis en 1988 dirige un Centre de recherche technique. En 1990 il crée son entreprise *Hermès* et décide alors de reporter la soutenance de son doctorat d'État (doktorskaja). En 1991, il fonde et préside la bourse de commerce de la ville de Tyumensk. Quelques mois plus tard, il fonde la société d'actionnaire *Hermès* à Moscou.

¹⁵ Sur les fondateurs de coopératives ce thème, l'on peut se rapporter à l'étude menée par Darrel Slider, « Embattled Entrepreneurs : Soviet Cooperatives in an Unreformed Economy », *Soviet Studies*, Vol.43, n°5, 1991, 797-821 et Quinton Brigitte, « Des petits entrepreneurs en URSS : les patrons des coopératives », *Le Courrier des pays de l'Est*, n°360, mai-juin 1991.

Cette forme d'ajustement de la trajectoire sociale de jeunes générations dans la « nouvelle économie » traduit les profondes transformations morphologiques de la société soviétique et leurs effets sur les mécanismes sociaux d'accès à l'emploi.

La Conférence se compose de 869 individus répartis dans 7 groupes de travail (les 5 groupes de représentants auxquels s'ajoutent le groupe opérationnel et la commission de travail) et qui se réunissent pratiquement tous les jours à partir du 7 juin jusqu'au 10 juillet, pour des séances de travail qui durent toute la journée (de 10 heures à 18 heures avec des temps de pause). Pour aller plus loin dans l'analyse de la division du travail, nous nous sommes intéressés à la manière dont la parole se distribue au sein de chaque groupe, en partant du principe qu'au sein de groupes de travail composés d'un grand nombre d'individus (de 28 pour le groupe des représentants de l'auto-administration locale à 417 pour le groupe des représentants des organes locaux du pouvoir), tous ne prennent pas la parole pour des raisons diverses qu'il s'agit précisément de mettre à jour.

Il apparaît ainsi, qu'au sein de chaque groupe, ce sont pratiquement toujours les mêmes individus qui prennent la parole. Nous avons rassemblé ces individus au sein d'un groupe que nous appelons les « protagonistes des débats¹⁶ », afin de comprendre pourquoi ces individus en particulier, « monopolisent » la parole au sein de leur groupe respectif.

¹⁶ Ainsi seuls 20% des intervenants du groupe des représentants des organes fédéraux totalisent 80% des interventions. Ce pourcentage s'élève à 32% pour le groupe des représentants des sujets de la fédération, pour passer à 33% dans le groupe des représentants des partis politiques, des associations et organisations sociales et des syndicats à 33% pour culminer à 38% dans les groupes des représentants des administrations autonomes locales et le groupe des représentants des commerçants et entrepreneurs. 153 individus, soit 30% de l'ensemble des intervenants¹⁶, composent notre groupe des protagonistes des débats, c'est-à-dire qu'ils produisent à eux seuls, 80% des interventions (tous groupes confondus). Une proportion qu'on retrouve, à peu de chose près, au sein de chaque groupe.

Tableau N°14 : Distribution des prises de positions selon les positions occupées par les membres du groupe des représentants des commerçants et entrepreneurs :

	Individus	Protagonistes	Taux	Poids /Groupe	Poids /Protagonistes	Prise de Parole	Part	Représentation
Représentant d'associations professionnelles et sectorielles:	9	2	22%	19%	14%	266	30%	207%
Représentant d'entreprises :	4	1	25%	9%	7%	127	14%	198%
Représentant de Fond d'investissement :	7	2	29%	15%	14%	102	11%	79%
Représentant d'union professionnelle et sectorielle :	20	8	40%	43%	57%	365	41%	71%
Représentant de bourse de commerce :	3	1	33%	6%	7%	40	4%	62%
Représentant d'une agence d'information économique :	1	0	0%	2%	0%	0	0%	0%
Représentant de chambre de commerce :	1	0	0%	2%	0%	0	0%	0%
Représentant de conseils du gouvernement :	2	0	0%	4%	0%	0	0%	0%
	47	14	30%	100%	100%	900	100%	100%

Source : Ce tableau a été réalisé par nos soins, à partir de liste des membres de la Conférence avec leurs positions et leur fiche biographique.

À l'inverse de ce qui se passe au sein des autres groupes, les 14 membres de ce groupe qui font partie de notre groupe des protagonistes, représentent bien les organisations majoritairement représentées au sein du groupe, soit les organisations professionnelles (10 membres contre 4 pour les organisations sectorielles). Il est significatif que les individus qui

représentent des institutions du gouvernement n'encadrent pas les débats et y participent que très faiblement. Ce sont de jeunes individus, qui endossent le rôle de serviteurs et de coordinateurs, et font office de relais du gouvernement avec les organisations professionnelles, et en ce sens se trouvent davantage à la disposition des représentants.

Plus précisément, il apparaît à la lecture du tableau ci-dessus, que deux types de représentants, au sein de ces organisations professionnelles, organisent et mènent le débat, avec d'un côté des représentants d'organisations dotées d'une représentativité au niveau national¹⁷ (les Unions) et de l'autre, des représentants des organisations représentatives des « entrepreneurs », et ce au détriment des associations interrégionales. Cette division apparaît dès la première journée de travail du groupe (7 juin) et particulièrement lorsque la question du Traité fédéral est abordée. Si les représentants des organisations interrégionales plaident en faveur de l'inscription de ce Traité dans le texte constitutionnel, comme garantie du maintien de leur activité, les représentants¹⁸ des organisations centrales (Les Unions) souhaitent le voir disparaître, ou tout du moins assoupli, afin de conquérir les marchés économiques potentiels présents dans les régions. En ce sens, le Traité fédéral représente pour ces derniers une entrave à leur développement économique, car ils se trouveraient alors face à une multitude d'interlocuteurs locaux, de législations locales. Derrière la question du Traité fédéral et de son intégration ou non dans le texte constitutionnel, c'est la question de la forme future de l'État dont il est question.

Le mode de composition et de regroupement des cinq groupes qui forment la Conférence tel que les organisateurs le conçoivent dessine un espace social. Cependant, du dessein à ce qui

¹⁷ Les représentants des organisations centrales qui disposent d'une puissance financière, comme les fonds d'investissement ou la bourse de commerce de Moscou, comptabilisent le plus grand nombre d'interventions, bien qu'ils soient peu nombreux (en nombre).

¹⁸ K.F. Zatulin, président de la bourse internationale et union du commerce : « Selon ma grande conviction, l'accord Fédéral – et je voudrai ici votre conseil et votre opinion. Le fait est que la majorité de ceux qui sont venus ici s'inquiètent beaucoup bien sûr des droits et libertés économiques, et je sais que c'est une question, qui peut être résolue facilement, copiée, être modifiée, en regardant dans les constitutions d'autres gouvernements. Mais la construction nationale de la Fédération de Russie – c'est quelque chose d'absolument pas commun, qui nous est propre. Et bien voilà, selon ce point de vue, pour moi, la question la plus importante, essentielle, - adopter ou ne pas adopter une Constitution apparaît comme la question de la construction de l'Etat national selon l'accord Fédéral. Est-ce que Vous présumez (supposez), que la Constitution avec un tel sens de toute la 2^{ème} partie de Khasboulatov, je veux parler de l'accord fédéral, a une chance sérieuse de temps de vie, et est-ce que l'adoption d'une telle variante de la Constitution, est-ce que l'on ne va tout simplement adopter des barrières les réformes administratives future en FR ? ».

se dessine, il y a un écart, lequel se révèle dans l'ampleur des tensions et des résistances qui se nouent autour d'enjeux différenciés.

L'analyse sociale des protagonistes de la Conférence, soit de ceux qui dominent la prise de parole, dessine en effet, les contours d'un espace social et politique différent de celui construit par les organisateurs de la Conférence. L'espace social que dessine le groupe des protagonistes représente un espace composé d'une multitude de groupes sociaux occupant des positions dominantes au sein de leur espace social respectif. La position qu'ils occupent dans leur espace respectif (juges de Cours fédérales, présidents de républiques, présidents d'assemblées parlementaires de républiques, membres de partis politiques, représentants syndicaux, représentants de groupes professionnels) conditionne leur prise de position au sein de la Conférence. Alors que les uns ont à défendre une position déjà acquise dans l'espace du pouvoir (juges, les représentants des républiques, etc.), les autres (membres de mouvements et partis politiques et commerçants et entrepreneurs) ont à conquérir des positions de pouvoir (notamment en ce qui concerne les membres des partis politiques dans la production d'une nouvelle loi électorale définissant les conditions d'accès à la compétition politique) dans un espace politique russe en pleine restructuration. Conquête qui passe par un investissement dans le travail de mise en forme d'un projet de Constitution.

